

Collectivités : comment mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique

Développement durable – transition énergétique - 2025

Objectifs :

Intégrer le cadre réglementaire de la Transition Energétique : enjeux, limites et opportunités.

Identifier les articulations avec les réglementations en vigueur.

Préparer un projet de Rénovation Energétique.

Identifier les solutions de financement.

Conduire un projet de Rénovation Energétique.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Elu, directeur général des services, responsable énergie, responsable de services techniques, responsable des bâtiments, responsable patrimoine.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant expert en transition énergétique, en rénovation énergétique et en accompagnement des collectivités.

Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

490 €
Net de taxe par personne

I1 RENOVENERG 21-B22


1 jour, soit 7 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



1. Stratégie patrimoniale

Cadre réglementaire : décret tertiaire, une contrainte à transformer en opportunité.

Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) et Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) : des outils incontournables pour bâtir une stratégie patrimoniale de moyen terme.

2. Quelles ambitions et quel programme pour son projet ?

Cadre réglementaire : Réglementation Thermique dans l'existant, Labélisations...

Démarche Negawatt : sobriété/efficacité/énergies renouvelables : une logique qui doit guider.

Enjeu énergétique : Performance globale / performance par poste.

Autres enjeux à prendre en compte : vétusté des équipements, accessibilité, contraintes sanitaires, changement d'usages.

Définition du programme de travaux : connaissance du bâtiment, priorisation des objectifs de la rénovation.

3. Financer son projet de rénovation

Analyse économique des projets : périmètre d'analyse, surcoût, coût global.

Aides à l'investissement : CEE (Certificat d'Economie d'Energie, DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Fond chaleur et autres sources de subvention.

« Nouvelles » formes de montage d'opération.

4. Conduire un projet de rénovation, étape par étape

Etape 1 : « qualifier » le projet et choisir le montage d'opération :

1/ Qualifier mon projet : rénovation globale ?

2/ Choisir le montage d'opération : maîtrise d'ouvrage interne, maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'ouvrage déléguée avec objectifs de performance.

Etape 2 : préparer et définir son projet de rénovation énergétique

1/ Etat des lieux :

- Intérêt d'un audit préalable proposant un état des lieux et une analyse multicritère

: quel contenu et quel niveau de précision nécessaire ?

- Au cas par cas : pertinence/nécessité d'un diagnostic énergétique approfondie par un bureau d'études ?

2/ Programme de travaux :

- s'appuyant sur l'état des lieux,

- intégrant des objectifs/contraintes/opportunités multithématiques,

- au cas par cas : pertinence/nécessité de recourir à une mission spécifique de programmiste.

Etape 3 : suivre et piloter la conception et la réalisation

- Conception : points de vigilance/arbitrage aux étapes clés.

- Réalisation : donner les moyens à la MOE d'assurer son rôle de suivi-contrôle des entreprises.

- Livraison- mise en route : des interfaces entre acteurs de la construction et l'exploitation/gestion souvent négligées.

- Au cas par cas : pertinence/nécessité de recourir à des missions spécifiques d'AMO

Energie ou des missions de commissionnement.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Alternance entre exposés et séquences d'échanges .

Quizz, étude de cas, Retours d'Expérience, visite apprenante du Learning Grid By Grenoble.

Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

